

République américaine laissait entendre qu'elle interviendrait si nous ne supprimions pas, nous-mêmes, les causes d'anarchie.

—Ce qu'on me demandait, convenait tout à fait à mon ministère pastoral, puisqu'on me demandait de rétablir la paix. J'accepte ce mandat, parce que je suis votre pasteur, ai-je expliqué à mes concitoyens, du haut de la chaire après avoir prêté le serment requis du président, je l'accepte à condition de rester avant tout votre pasteur, et c'est dans ce sens et dans ces dispositions que j'en ai demandé et obtenu l'autorisation du Souverain Pontife.

Pour remplir cette mission de pacificateur, il fallait que je fusse élu à l'unanimité. Le Parlement l'avait compris, et c'est à l'unanimité qu'il m'avait élu, en effet. Mais un des chefs de la révolution n'avait pas déposé les armes.

Je me refusai à considérer ma nomination comme acquise aussi longtemps que celui-ci n'aurait pas fait son adhésion.

Ma fermeté sur ce point ne laissa pas de causer quelque déception. On s'étonna quand j'annonçai ma volonté d'aller moi-même trouver le chef insurgé. — "Du moins vous ferez-vous accompagner de soldats ? — Non, j'irai seul, avec mon secrétaire. — Vous risquez d'être gardé prisonnier. — Ne craignez rien, répliquai-je, je suis l'évêque : l'évêque sera respecté."

De fait, dès mon arrivée à Montecristi (c'est là qu'il habitait), l'intéressé vint au devant de moi, et, reconnaissant de ma confiance, il m'invita à descendre chez lui. Il écouta l'exposé que je lui fis de la situation et des devoirs qu'elle impliquait pour lui et pour moi. A la suite de ces entretiens, mon interlocuteur adhéra sans arrière-pensée au gouvernement provisoire que j'avais consenti à diriger comme président intérimaire.

—D'après la loi du pays, un président intérimaire ne peut rester en fonctions que pendant deux mois, durant lesquels il doit préparer l'élection de son successeur. Les députés ont voulu, au contraire, étendre à deux ans le temps régulier de ma présidence. En fait, j'ai rempli cette charge durant quatre mois.

Des moyens expéditifs, — la prison ou l'exil parfois — assureraient une majorité constante au président en exercice. Ma méthode fut, vous le devinez, fort différente : "La Constitution vous a confié le pouvoir législatif, dis-je aux députés,